



Demande d'information au sujet des éléments de votre programme concernant l'industrie des activités de prélèvement de la faune et de la villégiature en forêt

Les cinq fédérations fauniques composant la Table nationale de la faune, dont le mandat est de conseiller le ministre de la Faune, tel que libellé dans la Loi sur la Conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), se sont récemment réunies et ont convenu d'interpeller les différents partis politiques afin de connaître leurs positions au sujet du secteur faunique. Ce secteur d'activité est important pour des centaines de milliers de Québécois qui, ensemble, contribuent pour des centaines de millions de dollars à l'économie, tout en étant des acteurs importants de la conservation et de la mise en valeur du milieu naturel.

Nous vous demandons de nous indiquer clairement quels sont vos objectifs et vos engagements envers la chasse, la pêche, le piégeage et la villégiature en forêt en fonction des huit thèmes qui suivent. Vos réponses serviront à informer la communauté du domaine faunique au sujet de la position de votre parti par rapport aux principaux enjeux présentés, et ce avant qu'ils se rendent aux urnes en octobre prochain. C'est une excellente occasion de communiquer avec un auditoire intéressé au sujet d'enjeux qui les concernent directement.

1) L'instauration d'une politique nationale de la faune

Pour les partenaires, il est essentiel que chaque geste posé en matière de gestion de la faune respecte entre autres les principes fondamentaux du partenariat entre le gouvernement et la communauté et les objectifs attendus par la société. Plus que jamais, la gestion de la faune doit être encadrée de balises nationales et ainsi permettre une reconnaissance du secteur.

Sachant qu'une vaste consultation a eu lieu juste avant la pandémie et qu'un projet de politique est déjà écrit, est-ce que vous officialiserez une politique nationale de la faune?

2) La dynamisation de la Table nationale de la faune (TNF), des Tables régionales de la faune (TRF's) et des Tables techniques dédiées à la réalisation des plans de gestion

En 2007, le gouvernement Québec adoptait le Projet de loi n° 28, loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, qui prévoyait la constitution de la TNF et des TRF's. Ces tables doivent être utilisées comme outils de consultation, notamment lors de la préparation des plans de gestion de la faune. Pour les partenaires, il est essentiel de maintenir actives ces tables, en prévoyant des rencontres statutaires; elles doivent être impliquées dans toutes les étapes des processus de consultation.

En 2008, les partenaires fauniques du gouvernement donnaient leur accord à la première augmentation du prix des permis de chasse, pêche et piégeage à survenir depuis 10 ans. Nous demandions cependant qu'une part des revenus supplémentaires générés par cette augmentation serve à des fins d'inventaires fauniques, à la mise en valeur de la faune et à l'organisation d'activités de relèvement. Ainsi est né le Programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, devenu depuis le Programme Relève et mise en valeur de la faune (RMVF); ce sont 5 millions qui sont investis dans la faune annuellement.

Quelle est votre vision de la pérennité de la TNF, des TRF's et du programme RMVF?

3) La formation de la relève aux activités de chasse, de pêche et de piégeage

Pour les intervenants de l'industrie de la chasse, de la pêche et du piégeage, la préparation de la relève est une réelle préoccupation.

Pouvez-vous nous donner votre vision concernant le développement de la relève pour la chasse, la pêche et le piégeage?

4) L'accessibilité aux plans d'eau

De plus en plus de municipalités interfèrent afin de limiter l'accessibilité aux plans d'eau au profit des résidents alors que c'est un bien collectif. Ces limites sont imposées au détriment d'une accessibilité équitable qui devrait être mise en place dans un cadre provincial, plutôt que municipal, en tenant compte des types d'accès et des services offerts. Les résultats espérés à la suite de l'adoption de la politique nationale de l'eau de 2002, soit le maintien ou le retour des usages perdus tels que la baignade, la pêche et autres activités touristiques, se font toujours attendre et ni le MAMH ni le MFFP ne semblent s'en préoccuper sérieusement.

Quels sont vos engagements au sujet de l'accessibilité aux plans d'eau?

5) Cohabitation

Quoique l'accès au territoire et aux plans d'eau soit une valeur défendue par nos fédérations, il est primordial que l'utilisation des ressources et la mise en valeur du territoire se fassent de façon cohérente avec la conservation de la faune et la mise en valeur des activités fauniques, un levier économique durable pour les régions.

- Harmonisation et conciliation des usages

Dans de nombreux milieux, une augmentation de l'achalandage récréotouristique est observée, une situation exacerbée par la pandémie. La majorité des activités sont actuellement peu encadrées, contrairement aux activités fauniques, ce qui entraîne des comportements qui mettent à risque la conservation des milieux naturels. Des tensions importantes sont vécues entre les usagers, et les réglementations relatives aux différents paliers de gouvernements, du municipal au fédéral en passant par le provincial, sont parfois incohérentes.

Sachant que plusieurs ministères et organisations sont actuellement en réflexion sur le sujet, quelle est votre vision par rapport au développement touristique régional et la préservation des activités fauniques?

- Aménagement du territoire et forestier

L'aménagement du territoire québécois doit se faire en prenant en considération les besoins fauniques, tant en ce qui concerne la pratique des activités fauniques que le maintien des habitats essentiels à la pérennité des espèces d'intérêt socio-économiques. Un des secteurs d'aménagement qui a l'impact le plus prononcé sur la faune est sans aucun doute la foresterie. Malgré l'adoption du nouveau règlement d'aménagement durable des forêts (RADF), il existe de nombreuses lacunes dans ce secteur afin de prendre en compte les besoins du milieu. De plus, les mécanismes de prise en compte de ces besoins sont clairement déficients, notamment les TGIRT. Des analyses de nos fédérations démontrent que l'intégration des besoins fauniques à l'aménagement forestier augmente non seulement les retombées économiques globales de ces deux secteurs combinés, mais est aussi une source de création d'emplois dans les régions.

Quelles actions pourraient être prises pour améliorer la prise en compte en amont des processus décisionnels des besoins fauniques dans l'aménagement forestier?

- Relations entre allochtones et Premières Nations

Le territoire et la faune sont des éléments culturels, sociaux et économiques importants pour les deux nations. Cependant, des tensions évidentes sont de plus en plus importantes sur le terrain. Ces enjeux sont certes délicats, mais nécessaires à aborder collectivement pour mettre en œuvre des solutions pérennes prenant en compte le respect des droits ancestraux, ceux des chasseurs, pêcheurs et piégeurs, tout en assurant la conservation de la faune et l'accès au territoire.

Comment votre parti voit-il le délicat équilibre entre les usages fauniques autochtones, allochtones et la conservation?

6) Lobbyisme

Tout comme la coalition « Mon OSBL n'est pas un lobby », nos organisations ne comprennent pas les cinq tentatives (2008-2012-2015-2019 et 2022) du commissaire au lobbyisme du Québec d'assujettir les organismes sans but lucratif (OSBL) aux règles d'encadrement prévues au projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme. Les OSBL ne travaillent pas dans un intérêt lucratif, mais dans l'intérêt du bien commun. En assujettissant les organisations dont le travail est majoritairement accompli par des bénévoles au même encadrement que les lobbyistes, les capacités d'action seraient sévèrement amputées, sans compter que les bénévoles, dont le recrutement et la rétention constituent déjà un enjeu majeur dans notre milieu, seraient fortement démobilisés.

Quel est votre engagement par rapport aux OBNL et au lobbyisme ?

7) Le secteur faune de l'actuel ministre des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

L'expérience passée vécue par le secteur Faune lors de ses nombreux déplacements d'un port d'attache ministériel à un autre a démontré qu'une administration « bicéphale » est génératrice de conflits et d'absence d'imputabilité à tous les niveaux. En effet, dans la structure actuelle, un sous-ministre associé est responsable de la planification, des orientations, de la coordination, des normes et de l'acquisition des connaissances liées à la gestion et au développement de la ressource alors qu'un autre sous-ministre associé est responsable de la livraison des programmes et services en région de même que du personnel et des budgets afférents à ces tâches.

Cette problématique sera exacerbée, d'autant plus que l'on a jumelé les secteurs Forêts et Faune au niveau régional. Cela crée des inégalités en termes d'effectifs, de budgets et d'importance économique. La concertation forêt-faune au niveau régional doit se faire selon d'autres mécanismes administratifs que celui qui a été mis en place. La structure administrative du secteur Faune se doit d'être la plus simple possible de manière à permettre à son principal dirigeant, de niveau sous-ministre associé, d'exercer un contrôle direct sur ses effectifs et les budgets associés jusqu'au bas de l'échelle hiérarchique tant à l'échelon central que dans les régions. Cette chaîne de commande directe est plus garante de l'imputabilité des dirigeants du secteur par rapport aux résultats atteints.

Quelle est votre vision à l'égard du secteur faune?